

<https://enseignants.se-unsa.org/Hors-classe-des-PLP-2019-la-note-de-service-est-parue>



Enseignants de l'Unsa

Hors-classe des PLP 2019 : la note de service est parue

- Je suis... - Prof de lycée pro -

Date de mise en ligne : mardi 26 mars 2019

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

La note de service pour les promotions à la hors-classe est parue au [BO du 21 mars](#). Décryptage...

Pour la 2e année, l'accès à la hors classe se fait avec de nouvelles modalités.

Chaque agent doit pouvoir dorénavant y accéder sur une carrière complète.

Nous notons des évolutions positives mais cela reste insuffisant.

Qui est promouvable au titre de la campagne 2019 ?

Tout collègue au moins au 9e échelon avec 2 ans d'ancienneté avant le 31 août 2019.

Quels sont les éléments du barème ?

1. L'ancienneté dans la plage d'appel	9e	9e	10e	10e	10e	10e	11e	11e	11e	11e	11e	11e	11e	11e	11e	11e
Échelon et ancienneté dans l'échelon au 31 août 2019	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+
	2 ans	3 ans	0 an	1 an	2 ans	3 ans	0 an	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans	6 ans	7 ans	8 ans	9 ans et plus
Ancienneté dans la plage d'appel	0 an	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans	6 ans	7 ans	8 ans	9 ans	10 ans	11 ans	12 ans	13 ans	14 ans	15 ans et plus
Points	0	10	20	30	40	50	60	70	80	100	110	120	130	140	150	160

2. L'appréciation de la valeur professionnelle

Après avis de l'IEN et du chef d'établissement (très satisfaisant, satisfaisant, à consolider), le Recteur formule une appréciation qui peut se décliner en 4 degrés. La bonification est la suivante :

- Excellent : 145 pts
- Très satisfaisant : 125 pts
- Satisfaisant : 105 pts
- À consolider : 95 pts

L'appréciation de la valeur professionnelle correspond à l'appréciation finale du troisième rendez-vous de carrière ou à l'appréciation attribuée en 2018 pour ceux qui étaient déjà promouvable sans avoir de rendez-vous de carrière. Nous avons demandé des garanties sur la révision des appréciations posées en 2018 sans rendez-vous de carrière et parfois de façon arbitraire, par des évaluateurs sommés de traiter rapidement une masse de collègues et, très souvent, sans aucun travail paritaire préalable. Ces nouvelles notes de service ne donnent aucune précision sur cette « génération sacrifiée », c'est inacceptable.

Par ailleurs, le SE-Unsa demande que l'ancienneté générale de services soit le premier discriminant afin de ne pas pénaliser les personnels ayant intégré leur corps actuel par détachement ou liste d'aptitude. Le SE-Unsa demande également que ces critères soient étudiés en commissions.

Des évolution positives

En 2018, la circulaire imposait aux chefs d'établissement un contingent d'avis "Très satisfaisant", ce que nous avons

dénoncé. Cette condition est dorénavant supprimée.

Il est notamment précisé cette année qu'une attention particulière est à porter aux agents "retraitables" pour qu'ils puissent accéder à la hors classe avant leur départ et que les agents promouvables en situation particulière (congé longue maladie par exemple) doivent être examinés au même titre que les autres personnels.

Que faire si vous êtes promouvable sans avoir eu de rendez vous de carrière et d'appréciation ?

Vous devez compléter le CV I-Prof qui est l'un des éléments d'appréciation de l'IEN et du chef d'établissement pour établir l'avis. Vous pouvez consulter les avis formulés sur I-Prof (la période de consultation devrait être précisée dans une circulaire académique).

Le SE-Unsa est à vos côtés pour vous accompagner. N'hésitez pas à contacter [votre section académique du SE-Unsa](#)